Image not found or type unknown

questions sur réabonnement abusif

Par **airwan**, le **16/07/2010** à **15:42**

Bonjour,

je voudrais vous faire part d'un soucis commercial.
Je me suis abonné pour une période de 6 mois à ***. Je n'ai pas lu à ce moment là que l'abonnement serait reconduit automatiquement.
Relisant les conditions générales, je trouve ceci, pour tous les abonnements (1,6, 12 mois) : "votre contrat sera ensuite reconduit mensuellement au prix de l'abonnement d'un mois"

Je constate le 8 juillet un débit de 180€ correspondant à un réabonnement pour 6 mois (alors que la seule chose que j'ai trouvée sur le sujet faisait état de 1 mois de réabonnement).
Allant sur mon compte ***, je constate que le réabonnement a été passé le 02/07.
Mail + LRAR le 09/07 expliquant que je ne souhaitais pas ce réabonnement et demande le remboursement car :

- Après vérification, la seule allusion à un réabonnement fait état d'un réabonnement 'mensuel' au prix d'un mois.
- Je n'ai absolument pas été averti, au préalable, que sans intervention de ma part je serai de nouveau abonné.
- J'ai envoyé un courrier recommandé dans les 7 jours suivant ce réabonnement, il me semble que cela correspond au délai légal de rétractation ?

A tout cela, *** m'a répondu "nous avons bien pris en compte votre souhait d'annuler le réabonnement automatique". Et c'est tout ^^

Je pense leur envoyer un courrier stipulant que :
- je souhaite etre remboursé immédiatement des sommes prélevées,
- ainsi que du montant de la LRAR envoyée (les frais de 'fonctionnement' suite à une action abusive de leur part devrait etre à leur frais ?)
- en cas de non réponse de leur part, je m'adresserai à une assos de consommmateurs

Trouvez vous que je suis dans mon droit ?

- Le réabonnement sans avertissement préalable est, me semble-t-il, illégal ?
- Avais bien 7 jours pour me rétracter après l'achat, meme lorsqu'on parle d'un réabonnement tacite ?
- Puis je réclamer le remboursement des frais que j'aurais engagés pour obtenir gain de cause ?

Merci pour vos réponses,
RWAN

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés